

OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

Organisation non gouvernementale de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, dotée du statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH) et de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT).

Lauréat 2015 et 2006 du Prix des droits de l'Homme de la République Française

BP. : 4021 Brazzaville–CONGO. E-mail:ocdh.brazza@ocdh-brazza.org

Droit de réponse de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) suite à la réaction du Gouvernement congolais après la publication de notre rapport 2019 sur l'état des droits de l'Homme en République du Congo

Brazzaville, le 11 mai 2019, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) a pris connaissance de la réaction du Gouvernement congolais à travers l'intervention de Monsieur Thierry Mougalla, porte-parole du gouvernement congolais. Nous constatons que le porte-parole du Gouvernement ne dément pas les informations contenues dans notre rapport annuel 2019. Ce qui est une bonne chose.

En revanche, nous notons une réelle volonté du Gouvernement de faire diversion, en mentionnant un éventuel prêt du FMI et les négociations avec la Banque Mondiale, comme si les négociations sur la dette publique du Congo étaient une victoire, alors qu'elle est le résultat de la mauvaise gestion de la chose publique par ce même gouvernement. En réalité, les difficultés de signature avec le FMI sont le résultat de progrès trop timides en matière de transparence, de lutte contre la corruption et de réformes du train de vie de l'Etat. En aucun cas ces difficultés ne peuvent être imputées à l'OCDH ou à un complot des officines imaginaires.

Le Ministre Mougalla en invoquant l'existence d'une plateforme de concertation permanente entre le Gouvernement congolais et une vingtaine d'organisations de la société civile, oublie que l'OCDH est une des ONG qui a fortement contribué à la mise en place de ce cadre de concertation. Invoquer ce cadre de concertation et le fait que l'OCDH ne n'y a pas adhéré, traduit une fois de plus la volonté du Gouvernement congolais à multiplier des organes factices dont le seul but semble être le contrôle de l'indépendance des ONG des droits de l'Homme.

L'OCDH s'inquiète des accusations proférées à son encontre d'être « une officine » au service « d'une cabale politico-médiatique ». Ce type d'accusation sans fondement de « comploter pour faire échouer les négociations avec le FMI et autres » de la part d'un dépositaire de l'autorité de l'Etat est de nature à mettre en danger l'OCDH et ses membres et les expose à des arrestations arbitraires au motif « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'état ». C'est pourquoi, la responsabilité du Gouvernement congolais est engagée en ce qui concerne l'intégrité de l'OCDH et de ses collaborateurs.

L'attitude d'un Gouvernement responsable serait celle qui consiste à donner des réponses fortes lorsque les droits humains sont bafoués. Le déni perpétuel d'un Gouvernement qui réprime et bafoue sans cesse les droits de ses citoyens ne peut contribuer à l'amélioration de la situation dans le pays.

Nous invitons le Gouvernement congolais à considérer ce rapport, non pas comme une invective, mais comme notre contribution pour améliorer la situation des droits de l'homme dans notre pays. La construction d'un Etat de droit est un processus collectif de longue haleine.

Pour consulter d'autres communiqués ou rapports de l'OCDH sur la République du Congo, veuillez suivre le lien: www.ocdh-brazza.org et sur notre blog www.ocdh.org Pour obtenir davantage d'informations, veuillez contacter : ocdh.brazza@ocdh-brazza.org

Tél. (+242) 05 768 10 99